



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 OCTOBRE 2007

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 14.30 heures et se termine à 18.00 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann (quitte la séance à 17.43 heures), Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Arthur Sinner.

Absence(s) : /

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Présentation du dossier technique requis par le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dispose par l'article 14, paragraphe 2 relatif aux conditions relatives aux infrastructures d'approvisionnement collectives que le « fournisseur qui exploite une infrastructure d'approvisionnement collective établit un dossier technique sur cette infrastructure et son mode d'exploitation. Ce dossier doit contenir tous les plans, descriptions, données, rapports ou autres pièces nécessaires qui permettent de vérifier que l'infrastructure d'approvisionnement est aménagée et exploitée de façon à ce que les normes et critères de qualité applicables au titre de l'article 7 soient respectées dans l'eau fournie ».

Ce dossier a été établi par le bureau d'études Best en exécution de la délibération du collège échevinal du 11/11/2004. L'élaboration du dossier technique a été récompensée par le label "Drèpsi" introduit en 2006 par l'Administration de la Gestion de l'Eau.

2.1 Communications du collège échevinal

Informations au sujet de :

- Succès de la navette mise en service pendant les travaux de redressement du CR 159b entre Roeser et Bivange ;
- Etat du dossier relatif au réseau de télédistribution (affaire Coditel), notamment sur le résultat de la réunion des communes ayant un réseau exploité par Coditel au ministère des Communications.

2.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

3. Autorisation d'ester en justice

Par communication du 8 août 2007 le ministre de l'Intérieur a notifié à l'administration communale l'arrêté grand-ducal du 24 juillet 2007 portant refus d'approbation de la délibération du 30 janvier 2006 portant introduction d'une taxe sur les livraisons d'huiles minérales destinées à être utilisées comme carburant de véhicule.

Le conseil autorise le collège échevinal d'introduire un recours en annulation devant le tribunal administratif.

4. Enseignement musical communal : convention avec la Commune de Dudelange à partir de l'année scolaire 2007/2008

La convention a pour objet d'organiser l'enseignement musical des élèves de la commune de Roeser au sein de l'école régionale de musique de la Ville de Dudelange.

5. Plan d'aménagement particulier au lieudit "Ruederstrachen" à Livange

Le conseil approuve provisoirement le projet d'aménagement particulier concernant des fonds au lieudit « Ruederstrachen » à Livange, présenté par le bureau d'architecture Scharf GmbH pour le compte de la société Centre Poids Lourds.

6. Centre de rencontre pour jeunes : devis supplémentaire

En complément au projet définitif détaillé relatif à la construction d'un centre de rencontre pour jeunes à Berchem approuvé par le conseil le 18 avril 2005, il est nécessaire de voter un devis supplémentaire, le projet ayant pris une envergure plus importante, notamment par les aménagements extérieurs, suite à



l'opportunité de relier les sites scolaires de Berchem et celui de la maison des jeunes.

Supplément pour le bâtiment	185.855,77 €
Supplément pour le terrain multisports	115.550,12 €
Supplément pour les travaux de voirie	250.768,03 €
TVA	82.826,09 €
Total général TTC	635.000,00 €

7. Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser

Le plan de gestion pour l'exercice 2008, établi par l'Administration des Eaux et Forêts et présenté en séance par le préposé-forestier Victor François, est approuvé.

Dépenses	239.372,00 €
Recettes	167.100,00 €

8. Organisation scolaire 2007/2008

Le conseil approuve le contrat de louage de service avec fixation de la rémunération d'une chargée de cours nommés pour l'année scolaire 2007/2008.

9. Modification au budget ordinaire 2007

Afin de permettre d'ajuster les montants du budget ordinaire aux nécessités réelles constatées dans le courant de l'exercice le budget 2007 est modifié au niveau des recettes et des dépenses.

Total des recettes nouvelles ou des économies réalisées	221.713,59 €
Total des dépenses supplémentaires ou nouvelles	381.000,00 €
Incidence sur le budget ordinaire	+ 159.286,41 €

VOTE		
8 Oui	3 Non	0 Abstention(s)

10. Modifications au budget extraordinaire 2007

Total des recettes nouvelles ou des économies réalisées	783.520,00 €
Total des dépenses supplémentaires ou nouvelles	839.000,00 €
Incidence sur le budget	+ 55.480,00 €

VOTE		
8 Oui	3 Non	0 Abstention(s)

11. Subsidés aux associations

Un subside de 500.- € est alloué au HC Berchem pour la participation à la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe.

12. Mode de vente de deux parcelles et définition des conditions d'acquisition

Le budget 2007 prévoit la vente de terrains appartenant à la commune : il s'agit de deux parcelles situées dans la rue de la Forêt à Crauthem. Le conseil décide de vendre les deux parcelles par une vente publique aux enchères. Les conditions de

vente aux enchères doivent être fixées de manière à assurer l'acquisition par des particuliers pour leur propre besoin d'habitation.

13.1 Requalification du contrat de travail d'une chargée de cours

Le contrat à durée déterminée d'une chargée de cours actuellement en service est requalifiée en contrat de travail à durée indéterminée.

13.2 Indemnités des agents communaux

Le tableau coordonné de l'ensemble des indemnités est complété par :

- Indemnité de perte de caisse du receveur communal : 119,00 € (i 100)

14. Réglementation de la circulation

Le règlement d'urgence relatif aux travaux de redressement du CR 159b et de reconstruction du pont sur l'Alzette et des ouvrages de décharge entre Roeser et Bivange est confirmé.

15. Questions orales des conseillers

Marcel Dondelinger :

- Est-ce que le collège envisage de déclarer la commune de Roeser anti-OGM?
- Je propose d'accoler une bande pour signaler le vitrail de l'Atrium.
- Quant est-ce que l'arrêt de la maison communale sera équipé d'un auvent ?

Suzette Dostert-Wagener :

- L'avis de la Superdreckskescht a été distribué comme publicité. Les ménages ne désirant pas de publicités dans leur boîte aux lettres ne reçoivent donc pas cet avis. L'administration communale pourrait-elle intervenir pour solutionner ce problème ?
- Au coin rue de Hellange - rue de la Montagne la visibilité pour les automobilistes désirant entrer dans la rue de la Montagne est mauvaise, notamment en raison d'une camionnette stationnant sur la propriété formant le coin. Ne pourrait-on pas imposer une interdiction de stationnement à cet endroit ou installer un miroir ?
- Pourquoi y a-t-il des retards dans les opérations de condamnation des fosses septiques ?



Edy Reding :

- Je demande que soit précisée ma question posée lors de la séance du 13/07/2007 concernant l'IVL, le rapport de séance publié dans le Buet n'étant pas assez claire.
- Je recommande de s'assurer que le véhicule d'incendie avec échelle puisse accéder par le parking au bâtiment de l'hôtel IBIS.
- J'ai été informé que l'éclairage public dans la rue de l'Eglise à Peppange ne fonctionne pas.

Jean-Paul Reiter :

- Je demande une clarification concernant l'application de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction arrêtée par le conseil le 27/07/2007.

16. Indigénat

En séance secrète le conseil se prononce sur deux déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.